



Credit bancaire pour l achat d un bar /restaurant il y a 6 ans .

Par **fra63**, le **20/04/2016** à **12:01**

bjr , un huissier me demande de rembourser 2 prets bancaire qui avais servi a l achat d un bar restaurant , cela fais plus de 5 ans comment ce fais t il que les assurrances n ont pas marcher remarquer elle etait souscrites a la meme banque je suis au rsa socle et suivi médicalement je crois qu a l epoque une decision de justice avait etait prise avec un mouratoir de 5 ans que je viens d apprendre que dois je faire les sommes on doubler ;;;merci d avance

Par **amajuris**, le **20/04/2016** à **13:36**

bonjour,rnpour les assurances, nous ne pouvons pas répondre, il vous appartient de vérifier quelles assurances vous avez souscrites avec vos prêts.rnvous demandez à l'huissier les références de cette décision de justice valant titre exécutoire valable 10 ans.rnen l'absence de titre exécutoire, votre dette est prescrite.rnsi la prescription n'est pas atteinte, le fait que vous soyez au RSA ou malade n'interdit à votre créancier de vous demander le remboursement de vos prêts.rnla dette initiale est augmentée des intérêts et des frais de recouvrement.rnsalutations

Par **fra63**, le **21/04/2016** à **16:32**

merci de votre reponse apres des rechreches l affaire a etait juger en 2008 , par contre titre executoire et ordonnance veulent il dire la meme chose , peuvent il saisir mon compte ou mes

meubles; encore merci

Par **amajuris**, le **21/04/2016** à **18:18**

bonjour, les 2 termes ne sont pas toujours synonymes. mais une ordonnance d'un juge sur requête (injonction de payer) est un titre exécutoire. si vous ne payez pas spontanément, l'huissier peut pratiquer différents types de saisies mais existe des procédures selon chaque type de saisie. l'huissier ne peut pas saisir tous les meubles, certains revenus comme le rsa sont insaisissables et sur votre compte bancaire la banque doit vous laisser le solde bancaire insaisissable (égal au RSA). salutations